

MAIRIE DE PÉRIGUEUX

AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Mairie de Périgueux – 23, rue Wilson - B.P. 20130 – 24005 PERIGUEUX CEDEX
☎ : 05 53 02 82 00 - 📠 : 05 53 07 09 52

OBJET DU MARCHÉ ET LIEU D'EXECUTION

Fourniture de denrées alimentaires pour la restauration collective pour la Ville de Périgueux et le CCAS de Périgueux

MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le présent accord-cadre est passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique

REFERENCE NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE

N° Lots	Classifications principales	Classifications complémentaires
1 à 17	15000000-8 ➤ Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes	
1	15000000-8	15300000-1 Fruits, légumes et produits connexes
2	15000000-8	15300000-1 Fruits, légumes et produits connexes
3	15000000-8	15300000-1 Fruits, légumes et produits connexes
4	15000000-8	15300000-1 Fruits, légumes et produits connexes
5	15000000-8	15113000-3 Viande de porc 15131130 Saucisses
6	15000000-8	15111000-9 Viande bovine
7	15000000-8	15111000-9 Viande bovine

8	15000000-8	15112000-6 Volaille
9	15000000-8	15500000-3 Produits laitiers
10		03142500 Œufs
11		
12	15000000-8	15900000-7 Boissons, tabac et produits connexes.
13		
14		
15	15000000-8	15131120-2 Charcuterie
16	15000000-8	03311000 Poissons
17	15000000-8	15896000-5 Produits surgelés

Décomposition en lots :

L'accord-cadre est décomposé en 17 lots, ils sont passés, pour l'ensemble des lots sans montants minimum, avec un montant maximum par lot et traités à prix unitaires.

LOT	Dénomination	Montant total maximum en euros HT
1	Légumes et fruits non spécifiques conventionnels et biologiques (1ère, 4ème et 5ème gamme)	286 000€
2	Légumes spécifiques biologiques 1ère et 4ème gamme	173 000€
3	Fruits spécifiques biologiques	43 000€
4	Fruits spécifiques conventionnels	26 000€
5	Viandes porcines et saucisses à la pièce - label rouge fermier ou équivalent porc fermier	102 000€
6	Viandes fraîches bovines, ovines, races à viandes à la pièce	430 000€
7	Viandes fraîches bovines de race allaitante à l'équilibre,	251 000€
8	Viandes fraîches de volaille label rouge fermier ou équivalent fermier	347 000€
9	Produits fermiers laitiers frais et fromages au lait de vache biologique	88 000€
10	Produits fermiers laitiers frais au lait de vache conventionnel	87 000€
11	Produits laitiers et ovoproduits industriels conventionnels et biologiques	251 000€
12	Epicerie fermière	200 000€
13	Spécialités céréalières et pâtes à la ferme	35 000€
14	Epicerie comprenant les boissons conventionnelles et biologiques, et labellisées	217 000€
15	Charcuterie fermière	220 000€
16	Poisson frais - pêche durable	567 000€
17	Produits surgelés	735 000€

DUREE DE L'ACCORD-CADRE

Le marché débutera le 1er juillet 2023, si sa notification est antérieure à cette date. Pour l'ensemble des lots, le présent accord-cadre est conclu pour une durée de 24 mois à compter de la notification du marché, reconductible par période de 12 mois, soit deux fois un an.

Ainsi la durée de l'accord-cadre est de :

- Période 1 : 24 mois, soit jusqu'au 31 juin 2025
- Période 2 : 12 mois
- Période 3 : 12 mois

Les reconductions prévues par le marché sont nécessairement « expresses ». Le marché est renouvelable 2 fois et sa durée totale ne peut excéder 48 mois maximum. La décision de reconduction devra être adressée au titulaire avant la date anniversaire du marché.

VARIANTES

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue

JUSTIFICATIFS DEMANDES A L'APPUI DES OFFRES

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat :

- DC1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj>, thème : commande publique) ;
- le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat (si la personne n'est pas mentionnée au KBIS, une attestation de la chaîne de délégation de pouvoirs de la personne mentionnée au K BIS jusqu'au signataire) ;
- DC2 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj>, thème : commande publique);
- Conformément à l'article R2143-3 du Code de la commande publique, le candidat produit à l'appui de sa candidature, une copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire, une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Conformément à l'article R2143-4 du Code de la commande publique, l'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission Européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R2143-3 du Code de la commande publique ;
- Un extrait Kbis ;
- Conformément à l'article L233-2 du Code rural, les établissements qui préparent, traitent, transforment, manipulent ou entreposent des produits d'origine animale ou des denrées alimentaires en contenant destinés à la consommation humaine sont soumis, selon les cas, à agrément ou à autorisation. Les agréments devront être obligatoirement transmis dans le dossier de candidature.
- Références des principaux services fournis sur 3 ans

RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises pourra être obtenu gratuitement sur le site www.marches-securises.fr.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Vendredi 21 avril 2023 avant 12 heures

Par l'intermédiaire du site www.marches-securises.fr

Les candidatures seront entièrement rédigées en français, ou accompagnées d'une traduction intégrale.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

- Valeur technique de l'offre : 65 %
- Prix : 35 %

Renseignements divers**- Recours**

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de BORDEAUX - 9, rue Tastet – CS21490 - 33063 BORDEAUX cedex.

Contentieux précontractuel concernant la régularité de la procédure de publicité et de mise en concurrence – avant conclusion du contrat: contentieux au fonds en annulation pour excès de pouvoir – deux mois à compter de la décision faisant grief (décision de rejet de la candidature ou de l'offre, désignation de l'attributaire du contrat...).

- Modalités de financement et de paiement du marché

La Ville de Périgueux financera l'opération objet du marché à partir de ses fonds propres.
Transmission des factures par l'intermédiaire du logiciel Chorus pro.

L'unité monétaire sera l'euro.

- Délai global de paiement

30 jours par mandat administratif pour chaque facture.

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

120 jours

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : Vendredi 10 Mars 2023